LE PETIT CHALLAISIEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°442 NOVEMBRE 2023

L'aube : première lueur du soleil levant qui commence à blanchir l'horizon

Actualité d'octobre :

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 : rassemblement devant le cimetière samedi 11 novembre à 11h00 (programme page 8)

Prochain Conseil municipal : jeudi 23 novembre à 19h30

Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18 heures**.
Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications, en fonction des événements et du ministère.
Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT :
ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes de novembre			**Cultes de novembre**		
mercredi 1	Peron	10h00			
jeudi 2	Saint jean de Gonville	19h00			
dimanche 5	Challex	10h00	dimanche 5	Divonne	10h00
dimanche 12	Farges	10h00	dimanche 12	Ferney-voltaire	10h00
dimanche 19	Peron	10h00	dimanche 19	Divonne	10h00
samedi 25	Saint jean de Gonville	18h00			
dimanche 26	Thoiry	10h00	dimanche 26	Ferney-voltaire	10h00

Agenda challaisien 2023

Novembre 2023				
La Campanella	samedi 4	13h30	Salle Jean-Antoine Lépine	3ème week-end chantant
La Campanella	dimanche 5	17h30	Salle Jean-Antoine Lépine	3ème week-end chantant
Anciens Combattants et la Municipalité	samedi 11	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Commémoration du 11 novembre
Poivre et Sel	mardi 14	11h00	Salle Saint Maurice	Rencontre
La Lyre Challaisienne	samedi 18	de 18h00 à 20h00	Maison des Sociétés	Fête de la Sainte Cécile
AAP	dimanche 19	15h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Représentation théâtrale
La municipalité	jeudi 23	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Conseil municipal

Décembre 2023				
Les Bénévoles	samedi 2	la journée	Salle Jean-Antoine Lépine	Téléthon
USC	samedi 9	15h00	Halle	Arbre de Noël
Sou des Ecoles	vendredi 15	dès 16h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Fête de Noël
La Campanella	samedi 16 dimanche 17	18h00 20h30	Eglise Eglise	Concert de Noël Concert de Noël
La Lyre	samedi 22	20h00	Eglise	Concert de Noël

Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,
Le mois d'octobre a été placé sous le signe des réseaux toutes définitions confondues… Il ne vous aura pas échappé que les poteaux Télécom, Route de Pougny, sont toujours couchés depuis le mois dernier malgré notre signalement. Pour information, il faut compter entre 4 à 6 semaines pour un SAV !

Ensuite, le tissu associatif qui inspire les réseaux sociaux avec une multitude de manifestations effectuées durant ce mois comme :
la pièce de théâtre réalisée par les Petites Scènes, la Fête de la Pomme au Verger Tiocan avec ses pommiers en fleurs ce qui en dit long sur notre climat ou encore le bal de la Jeunesse qui a rencontré un souci électrique mais finalement tout est rentré dans l'ordre… Nous les remercions également pour leur réactivité lors de la soirée du calendrier des fêtes ou au pied levé ils ont remplacé le Sou des Ecoles pour la vente de brioches en faveur de l'ADEPI et à l'heure ou je vous écris il y a encore plein de choses à venir…

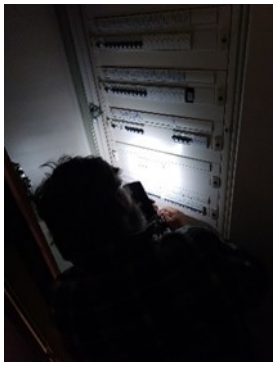

En parlant de réseau, il est important d'entretenir le lien avec les autorités et les instances. C'est pourquoi dans cette démarche j'ai participé à différents événements comme la rencontre avec Madame La Préfète autour d'un sujet d'actualité « La violence faite aux Elus » ou encore le Pacte Territorial de contractualisation Pays de Gex – Pays Bellegardien qui a eu lieu à Saint Jean de Gonville où nous avons été reçus par Monsieur Michel Brulhart, en qualité de conseiller départemental, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement !

J'ai également assisté à l'inauguration du Portail de la Science au CERN, avec qui nous entretenons des relations privilégiées depuis un certain temps. D'ailleurs, nous ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet.

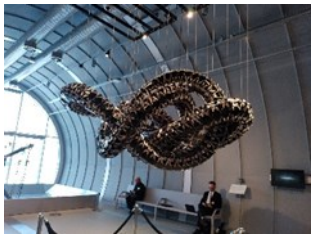

Les réseaux d'eau ont aussi été mis en lumière avec l'intervention de l'entreprise Madera sur le toit de la cantine-garderie que nous n'attendions plus à cause de promesses non tenues. Mais normalement le bâtiment ne devrait plus prendre l'eau en revanche nous allons nous atteler à faire corriger toutes les malfaçons que nous avons listées et qui auraient dû faire l'objet de réserves par nos prédécesseurs. Evidemment, ce n'est pas drôle s'il n'y a pas un petit acte d'incivilité donc pour votre information la grille en fonte collectant les pluviales, rue de la Craz, a été volée.

Sinon, sans transition de l'eau aux Jeunes Sapeurs-pompiers, il n'y a qu'un saut. En effet, j'ai assisté à leur l'AG et je peux vous dire que nous avons 3 JSP prometteurs et brillants : Gabryel, Manon et Lulu. Alors nous les félicitons pour leurs résultats et nous les encourageons pour les prochaines rencontres départementales et pourquoi pas nationales…

Aussi, concernant le vecteur communication un message de haute importance : le plan Vigipirate a été renforcé à son niveau maximum donc merci d'éviter les attroupements et les stationnements trop longs devant l'école et pour les manifestations à venir, sensibilisez votre public aux sorties de secours si vous occupez des salles.

Enfin, alors que l'on nous demande de vérifier et limiter l'accès aux lieux publics, on laisse notre frontière sans surveillance cherchez l'erreur ?
« A bon entendeur » au mois prochain !

Aline Hofer Favre

Municipalité

Le compte-rendu intégral et approuvé par le Conseil municipal
est consultable en mairie ou sur le site www.challex.fr .

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 juillet 2023
Les membres du Conseil municipal de la commune de Challex se sont réunis à 19 heures 30 à la salle Jean-Antoine Lépine, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 21/07/2023.

Étaient présents :
Aline Hofer Favre, Michel Peter, Brigitte Fleury, Jean-Pierre Szwed, Jocelyne Blazer Beltran, Corentin Rinaldi, Françoise Sudan, Nolwenn Sudan, Marie-Julie Seneze, Cyrielle Chamot, Patricia Altherr, Sandrine Shaw, Marie-Julie Maillefer
Absents/représentés :
Yohan Furnon (procuration à M. Peter)
Absents non représentés :
Raquel Cajaraville Ortigueira, Martial Meda, Xavier Maire, Nicolas Jan, Cédric Hernalsteens

Madame le Maire ouvre la séance à 19h43 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du CR du Conseil du 15/06/2023
Le compte-rendu du 15/06/23 est approuvé par le Conseil, après quelques modifications de forme.
Délibération n°52-2023 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.
Michel Peter est désigné à l'unanimité.

Délibération n°53-2023 – modification des tarifs du restaurant scolaire – avenant n°2 au contrat passé avec Bourg Traiteur
Conformément au contrat en place avec Bourg Traiteur, le prix du repas scolaire facturé à la commune a fait l'objet d'une augmentation de 2% à compter du 01/10/2022 par le biais d'un 1er avenant.
Cette augmentation n'avait pas été répercutée sur les tarifs appliqués aux familles.
Le nouveau tarif proposé prend en compte la forte inflation 2022/2023, il conviendra donc de déterminer dans quelle mesure cette hausse est répercutée dans les tarifs de la cantine.
Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Pour le repas enfant sans pain : 3.42 € HT soit 3.61 € TTC (+ 0.59 €)
- Pour le repas adulte sans pain : 4.41 € HT soit 4.65 € TTC (+ 0.78 €)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

Délibération n°54-2023 : modification des prix de la cantine pour les familles
Dans la continuité de la délibération précédente, Mme le Maire rappelle que les repas délivrés par la société Bourg Traiteur pour la cantine scolaire ont subi une première augmentation en octobre 2022 (+ 0.07 €).
Une seconde augmentation va intervenir au 01/09/2023 (+ 0.59 centimes).
Pour mémoire, la première augmentation de 2 % intervenue en octobre 2022 a été totalement prise en charge par la commune et les tarifs pour les familles, n'ont pas augmenté depuis 2019.

Pour les repas facturés aux familles, la commune applique un tarif différentiel par tranche, en application du quotient familial :
Calcul du quotient familial : Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts (1 adulte = 1 part, 1 enfant = 0.5 parts).
Il est proposé à l'Assemblée de répercuter l'augmentation sur le prix appliqué aux familles, soit :

Tranche	Quotient familial	TARIFS ACTUELS	Ticket occasionnel ou urgence	TARIF a/c 01/09/23	Ticket occasionnel a/c 01/09/2023
A	0 à 500	4.00 €	6 €	**4.59 €**	**6.59 €**
B	501 à 710	4.60 €	6.60 €	**5.19 €**	**7.19 €**
C	711 à 1070	5.10 €	7.10 €	**5.69 €**	**7.69 €**
D	1071 à 1370	5.40 €	7.40 €	**5.99 €**	**7.99 €**
E	1371 à 5000	5.70 €	7.70 €	**6.29 €**	**8.29 €**
F	+ de 5000 €	7.50 €	9.50 €	**8.09 €**	**10.09 €**
G	Hors commune	8.50 €	10.50 €	**9.09 €**	**11.09 €**

Françoise Sudan précise que la Mairie continuera de prendre en charge le coût du pain. Aline Hofer Favre dit que les parents seront informés à la rentrée, lors des inscriptions à la cantine.
le Conseil approuve avec une abstention.

Délibération n° 55-2023 : adhésion au service RGPD (Règlement Général de Protection des Données) du syndicat mixte AGEDI (Agence de gestion et de développement informatique) et nomination d'un délégué à la protection des données

Le maire expose à l'Assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la règlementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.
Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.
La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.
Dans ce cadre, la commune avait adhéré en 2018 au service d'accompagnement au RGPD proposé par AGEDI, et de ce fait, désigné le président d'AGEDI comme Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour la collectivité. Suite à la restructuration récente des équipes, AGEDI a été nommé comme DPO en tant que personne morale.
La convention initiale est donc caduque et il est proposé à l'Assemblée de renouveler son adhésion afin de disposer d'un DPO.
Le coût annuel du service est de 50 € (cinquante euros) pour toutes les collectivités adhérentes au service RGPD du Syndicat Mixte AGEDI.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération n°56-2023 : renouvellement de la remise de loyers de l'Auberge des 7 Merveilles en compensation des frais liés aux dysfonctionnements du chauffage.

La délibération n° 13-2023 du 2 février 2023 a accordé une remise de loyers pour l'Auberge des 7 Merveilles en raison des frais d'électricité importants, liés aux dysfonctionnements du système de chauffage (pompe à chaleur).
Le Conseil municipal avait validé une remise de loyers pour une durée de deux mois, et approuvé le principe de délibérer à nouveau pour prolonger la mesure au cas où les réparations ne pourraient être effectuées, d'ici le mois d'avril 2023.
La société en charge de la maintenance des équipements étant toujours dans l'incapacité de confirmer un délai d'intervention, en raison de difficultés à produire les pièces de rechange, le bon de commande passé en février dernier a été annulé durant le mois de juin.
Il en résulte donc que les dysfonctionnements ont perduré au-delà des délais prévus. Il est proposé à l'Assemblée de délibérer à nouveau sur l'octroi d'une compensation financière en réparation du préjudice subi qui se traduirait par une suspension de loyers pour une durée de 1 mois.
Jean Pierre Szwed confirme que les démarches sont en cours pour envisager un changement de l'équipement : les devis ont été reçus, il y aura une délibération en septembre pour une intervention en mars 2024. Une discussion aura lieu avec les restaurateurs afin d'envisager l'utilisation d'un chauffage d'appoint.
Le Conseil approuve à l'unanimité la remise des loyers pour l'auberge des 7 Merveilles pour le mois de septembre 2023.

Rapports des commissions

Personnel

Françoise Sudan remercie les organisateurs du repas organisé à la cantine avec les membres du Conseil et

les employés municipaux. Un sympathique moment !
Elle indique que nous sommes à la recherche de prestataires en attendant le recrutement d'un cantonnier.

Communication

Patricia Altherr informe que le comité de lecture a eu lieu.

Associations

Jocelyne Blazer a assisté à l'AG de la Gym le 5 juillet.
L'association est satisfaite de l'utilisation de « la Challaisienne ». La trésorerie de l'association est bonne. Les président, vice-président et trésorier ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Il y a quelques personnes susceptibles de les remplacer.
Il y a des tapis à enlever, Jean Pierre Szwed cherchera une solution.
Nous avons eu à déplorer une panne électrique le 14 juillet. Une révision de cette installation électrique est en cours. Soirée thaïlandaise prévue le 29/07 sous la Halle.
Buffet canadien Poivre et Sel le 5 août pour célébrer les 10 ans de l'association. Un second événement, un goûter-dansant avec animation, aura lieu le dimanche 17 septembre de 15h00 à 19h00 à la salle Jean-Antoine Lépine.

Urbanisme

Aline Hofer Favre informe que l'entreprise Rampa ne va pas ouvrir la rue saint Maurice comme on le craignait, mais va seulement intervenir à la résidence saint Joseph, suite aux inondations récentes.
Jean Pierre Szwed précise que la rue sera fermée le jour et réouverte le soir. L'incident est lié à la problématique des bâtiments en unitaire, et l'absence de clapet anti-retour à la résidence. Discussion à venir pour la répartition des frais.

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
DP00107823B0049	Free energie	Installation de panneaux photovoltaïques	accord
DP00107823B0050	EDF ENR	Installation de panneaux photovoltaïques	accord
DP00107823B0051	ROIRON Georges	Remplacement de 2 vélux à l'identique	accord

CCAS

L'installation du CCAS a eu lieu le 24 juillet 2023.
Etaient présents : Aline Hofer Favre, Michel Peter, Sandrine Shaw, Françoise Sudan, Brigitte Fleury, Bernadette Lovenjak, Rose Hofer. Denis Raquin et Alejandro Hernandez étaient excusés
A l'unanimité moins une abstention, Brigitte Fleury a été élue vice-présidente de la commission.
Anniversaire des aînés : goûter programmé le 30/11 à la salle Jean-Antoine Lépine. Distribution des colis aux présents, les absents seront livrés à domicile.
Voyage prévu l'année prochaine au printemps, date à confirmer.
Champ Journet : 3 logements ont été vendus à la Poste (comme investissement de rente) qui sera le bailleur social. Nous allons les contacter pour leur exprimer nos besoins communaux.
Marie Julie Seneze demande si l'on pourrait acheter ces biens. Brigitte Fleury explique que n'étant pas bailleur social, la Mairie ne peut acquérir ce type de bien. Elle ajoute qu'elle espère que ces logements resteront « sociaux ».

Voirie

Jean Pierre Szwed informe qu'un devis a été demandé pour la mise en place d'un système test d'éclairage modulable (différentes options sont étudiées pour cet emplacement test). La puissance lumineuse de l'ampoule s'adapte en temps réel avec la luminosité. Il s'agirait de 5 lampes à Led sur un parc de 370 points lumineux communaux à Challex. Les devis pour l'éclairage du stade de foot sont à l'étude.

Bâtiments

Après une revue approfondie des bâtiments communaux, il s'avère que certains d'entre eux nécessitent une mise aux (nombreuses) normes alarme/sécurité/électricité etc. Une liste des travaux à prévoir sera présentée à la commission finances, avec les opérations classées par ordre de criticité.
MJI demande une mise à jour sur le toit de l'école et Jean Pierre Szwed informe que nous avons reçu les devis. Nous avons également convoqué un électricien pour régler le problème du chauffe-plats.

Sécurité

Les crochets des tables et des bancs ont été changés.

Divers

Madame le Maire informe le Conseil que le commerce « la Miette » va fermer fin juillet. Les possibilités et les modalités pour reprendre le service postal à la Mairie sont à l'étude. L'auberge des 7 Merveilles récupèrera le dépôt de pain.
Aline Hofer Favre annonce que dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, un courrier va partir, afin de rappeler aux récipiendaires leurs obligations en matière d'entretien des haies.
Elle informe le Conseil de l'intrusion de quelques individus dans l'enceinte de l'école (sur le toit de l'école) en pleine nuit.
La fin de la séance est annoncée à 21h22 par Madame le Maire

Infos de la Municipalité

Pays de Gex agglo

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Par arrêté n°2023.00064 en date du 28 septembre 2023, le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CAPG).

La présente procédure de modification qui concerne les 27 communes membres de la CAPG porte sur la modification du règlement graphique et écrit du PLUiH.

Le présent projet de modification s'inscrit dans la continuité des objectifs fondateurs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUiH et ne porte pas atteinte à l'équilibre général du PADD.

Les évolutions proposées sont compatibles avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 19 décembre 2019.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Henri Caldairou en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de **31 jours, du lundi 30 octobre 2023 à 9h00 au mercredi 29 novembre 2023 à 17h00** dans les lieux d'enquête suivants: 27 communes membres et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur registre papier ou numérique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant l'ensemble des pièces de la modification n°5 du PLUiH, sous format informatique à l'adresse https://www.registre-numerique.fr/pluih-m5-gexagglo accessible 7j/7j et 24h/24h et sous format papier dans les 27 lieux d'enquête et au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors de permanences qui se tiendront aux dates suivantes:

- Vendredi 3 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 en mairie de Ferney-Voltaire;
- Mercredi 8 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 en mairie de Péron;
- Jeudi 23 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 en mairie de Saint-Genis-Pouilly;
- Mercredi 29 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observation et propositions:

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante: https://www.registre-numerique.fr/pluih-m5-gexagglo,
- par courrier électronique à l'adresse suivante: pluih-m5-gexagglo@mail.registre-numerique.fr,
- sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur - Communauté d'agglomération du Pays de Gex - 135 rue de Genève 01170 Gex.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site https://www.registre-numerique.fr/pluih-m5-gexagglo.

Avant et pendant toute l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir copies de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande doit être adressée au président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, par courrier au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (135 rue de Genève 01170 Gex) ou par courrier électronique: urbanisme@paysdegexagglo.fr.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les 27 communes membres, à la Communauté d'agglomération et au Tribunal administratif de Lyon pour être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant une durée d'un an sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex: https://www.paysdegexagglo.fr et sur le site hébergeur de l'enquête publique: https://www.registre-numerique.fr/pluih-m5-gexagglo.

Au terme de l'enquête et après remise du rapport du commissaire enquêteur, la procédure de modification n°5 du PLUiH fera l'objet d'une délibération qui sera présentée pour décision au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Le Président,

Dossier consultable depuis le 31 octobre en mairie aux heures d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations les :

- vendredi 3 novembre de 10h00 à 12h00 en mairie de Ferney-Voltaire,
- mercredi 8 novembre de 10h00 à 12h00 en mairie de Peron,
- jeudi 23 novembre de 14h00 à 16h00 en mairie de Saint Genis-Pouilly,
- mercredi 29 novembre de 10h00 à 12h00 au siège de la communauté des communes

Infos de la Municipalité

Commémoration de la victoire de 1918 et de la Paix et hommage à tous les ‘’morts pour la France’’ des conflits anciens ou actuels

Vous êtes cordialement invité(e) à vous associer à la commémoration du 105ème anniversaire de

l’Armistice du 11 novembre 1918

Le samedi 11 novembre 2023

11h00 :
rassemblement devant le cimetière,
fleurissement des tombes avec les enfants, les parents et les élus.

11h30 :
cérémonie au monument aux morts,
lecture du message du ministre des Anciens Combattants
dépôt de gerbe
Sonneries par la Lyre Challaisienne

Un vin d’honneur offert par la commune suivra à la salle Jean-Antoine Lépine
Précédé d’une prestation de La Lyre.

Offre d’emploi

La commune de Challex recrute un agent en charge de l’entretien des locaux scolaires et autres bâtiments, ainsi que de l’accompagnement à la restauration scolaire :

Service périscolaire :
aide à la mise en place du service de restauration, accueil, service et aide à la prise des repas des enfants,
surveillance des enfants durant la pause méridienne,
ménage des locaux de cantine, périscolaires et communs.

Entretien des bâtiments communaux :
ménage des salles communales et des équipements publics.

Le poste est actuellement rémunéré sur la base de 30 heures par semaine annualisées (travail uniquement en période scolaire).
Lundi, mardi, vendredi : 10h30 -14h30 / 16h30 -18h30
Jeudi : 08h30 -14h30 / 16h30 -18h30
Mercredi : 08h00 -12h00.
Possibilités d’aménagements sur la durée de travail mais **les heures de présence au service périscolaire ne sont pas flexibles**

La rémunération sera indexée sur celle des emplois de catégorie C de la fonction publique, en fonction du statut du candidat.

Pour tout renseignement, vous adresser à : Nathalie Salmon au **04 50 56 50 55** ou **nsalmon@challex.fr**

Carnet

Madame Helen, Patricia CHESTER veuve TAYLOR, née au Royaume-Uni le 2 juin 1940, décédée le 26 septembre 2023 à la «Résidence Les Cyclamens».

Madame Marie-Josée, Georgette NICOLAS veuve FABBI , née à Lyon le 25 juin 1952 décédée le 30 septembre 2023 à Saint-Julien-en-Genevois.

Madame Nicole TULIÉ, née à Boulogne-Billancourt le 15 avril 1932, décédée le 14 octobre 2023 à la «Résidence Les Cyclamens».

Les fêtes approchent …

VOULEZ-VOUS ORGANISER UNE FENÊTRE DE L'AVENT ?

Pensez à contacter

Didier au 07 83 92 63 10

ou

Christian au 06 35 78 61 76

Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944)

3ème volet : l'avant seconde guerre mondiale et son mariage avec Consuelo Suncin 1931-1939

Son mariage

En avril 1931, Antoine de Saint-Exupéry épouse Consuelo Suncin Sandoval de Gomez (Salvadorienne de naissance qui décèdera le 28 mai 1979), écrivaine et artiste. Ils se marient civilement et religieusement à Agay (Var). Cette liaison tumultueuse et passionnée sera remplie d'adultères. D'après Antoine, Consuelo sait raconter des belles histoires comme le faisait sa mère, Marie de Saint-Exupéry à St-Maurice-de-Rémens (Bugey). Antoine de Saint-Exupéry fréquente d'autres femmes dont Nelly de Vogüe qui écrira la première biographie de l'écrivain. Mais Antoine reviendra toujours vers Consuelo.

Le château de Saint-Maurice-de-Rémens (Bugey)

A propos du château de Saint Maurice, domaine de jeux des enfants de Saint-Exupéry pendant toute leur jeunesse, obtenu en héritage de la grand-tante Tricaud d'Antoine décédée, sa mère Marie dépourvue de fortune personnelle et peu douée pour les affaires décide, en 1931, de le mettre en vente ; il sortira de la famille l'année suivante pour une somme peu élevée. Depuis deux ans, il est propriété de la région Auvergne-Rhône -Alpes.

L'Aéropostale et « Vol de nuit »

De son expérience de pilote de nuit entre Casablanca et Port-Etienne (Mauritanie) il écrit « Vol de nuit », ouvrage qui évoque une équipe de la société Latécoère en Amérique latine, aux premiers temps de l'aviation au long cours. Il est préfacé par André Gide.

Le courrier est devenu la raison de vivre du héros Rivière et de ses pilotes. Pour surclasser le train, les hommes se surpassent avec le soin de renforcer leurs liens dans un mouvement collectif. Ce roman est une parabole sur le sens de la vie confrontée à la machine et à ses contraintes. Il obtient le prix Fémina.

Ses écrits dans la presse et ses expériences de pilote

Au cours de l'année 1932, il publie des articles dans « Marianne », hebdomadaire littéraire lancé par Gallimard.

A partir de 1933 il est pilote chez Latécoère sur le parcours Toulouse-Casablanca-Dakar puis effectue des missions militaires. Entre deux raids en 1936, Antoine part comme reporter en Espagne pour couvrir la guerre civile. Il révèle sur place des exactions commises par des républicains espagnols.

Il écrira plus tard « Il ne faut pas apprendre à écrire mais à voir. Ecrire est une conséquence. »

Il fera ensuite des reportages à Moscou pour le quotidien « Paris-Soir ». Antoine rencontre en 1935 Léon Werth qui deviendra un ami et confident. C'est à lui qu'il dédiera « Le Petit Prince ». Il subira un accident en avion lors d'un raid Paris-Saïgon.

« Citadelle »

En 1936, il commence à écrire « Citadelle » puis il perd, dans un accident d'avion, son ami Jean Mermoz (1901-1936). Saint-Exupéry lui consacre alors plusieurs reportages à la radio et dans la presse écrite.

Lors de l'année 1938, il assure les liaisons directes Casablanca-Tombouctou et Dakar-Casablanca. Il est victime d'un accident d'avion à Guatemala-City pendant un raid New-York-Terre de Feu (Chili-Argentine).

« Terre des hommes »

Antoine de Saint-Exupéry publie en 1939 « Terre des hommes » qui recevra le Grand prix du roman de l'Académie française qui est préfacé par Henri Guillaumet. C'est un reportage romancé de l'auteur après un long silence romanesque dû à l'abondance et l'importance de ses missions de pilote de ligne et de pilote d'essai. Ce livre offre une méditation sur l'humanité. Parmi les sujets abordés dans cette œuvre ; ses débuts, ses camarades Mermoz et Guillaumet, l'avenir de la technique dans l'aviation, les leçons du désert. Le livre constitue un véritable chant d'espoir et un hymne à la fraternité humaine. Il insiste aussi sur l'indispensable rigueur de l'individu vis-à-vis de lui-même pour devenir un homme. Dans ce roman et consécutivement à un accident dans les Andes, Henri Guillaumet inspire cette phrase à l'auteur : « Ce que j'ai fait, je te le jure, jamais aucune bête ne l'aurait fait. »

La même année 1939, il sert dans l'Armée de l'Ain comme capitaine au début de la Deuxième guerre mondiale.

Le mois prochain nous terminerons la biographie de cet homme génial, polyvalent et hors du commun avec le quatrième et dernier volet, les années 1940 à 1944, année de sa disparition.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

Vie associative

Union Nationale des Combattants

Anciens combattants
Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37
dallemagne.georges@wanadoo.fr

Commémorations du 11 novembre 2023

11 novembre commémoration de la Victoire de 1918 et hommage aux Morts de toutes les guerres.

Pour l'horaire et le programme voir annonce de la municipalité page 8.

PENSEZ AU BLEUET DE FRANCE
Les bleuets ainsi que les **coquelicots** *continuaient à pousser dans la terre retournée par les milliers d'***obus** *qui labouraient quotidiennement les* ***champs de bataille*** *pendant la* ***Grande Guerre****.*
Le 11 novembre le Bleuet traditionnel vous sera présenté.
Cette collecte contribue à aider les blessés de guerre et les familles des victimes.
Acheter le Bleuet est un geste de solidarité.
Voir également rubrique groupe histoire.

Les photos représentent les fleurs emblématiques des poilus française et anglaise (collection Groupe Histoire)

Association jeunes, loisirs et culture

Bonjour à tous,

Notre Atelier de peinture du jeudi soir vous présente les premiers résultats de cette nouvelle année scolaire et vous accueille dans ses groupes pour les enfants de 5 à 18 ans.

Contacter Ludmila Beyer au 06 16 06 33 99 ou par mail : lubeyer@yahoo.fr

A très bientôt !

Vie associative

Poivre & Sel

Pour les membres de Poivre & Sel ce début d'automne a permis de belles sorties ensoleillées, soit autour des lacs du nord de l'Italie, soit tout simplement à Confort,

avec un repas sur la terrasse ombragée du Tram'Bar. Pas besoin souvent d'aller loin pour trouver du dépaysement !

Notre prochaine rencontre nous conduira à la Salle St-Maurice, où nous retrouverons nos quartiers d'hiver. Nous vous attendons donc

le MARDI 14 NOVEMBRE dès 11h00

autour d'une belle choucroute. Toutes les informations pratiques seront adressées directement par mails aux membres. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Claudine Bosteels (**claudine.bosteels@gmail.com** ou Tél. **04 50 56 33 86**), dernière limite **mercredi 8 novembre.**

Nous voulons avoir une pensée affectueuse à l'attention de Marie-Jo FABBI, qui avait rejoint notre groupe Poivre & Sel il y a quelques temps mais qui n'a malheureusement pas pu profiter souvent de nos rencontres. Nous adressons nos sincères condoléances à ses enfants et toute sa famille.

Veuillez prendre note que notre **ASSEMBLEE GENERALE se tiendra MARDI 21 novembre à 20h.00 à la salle Saint-Maurice.** Nous espérons accueillir des personnes intéressées par les rencontres de l'Association, ce qui pourrait apporter un renouveau très attendu. Pas besoin d'être à la retraite ; il suffit d'être disponible en journée. Qu'on se le dise !
Au plaisir de vous retrouver,
Pour le conseil d'administration, Eliane Dallemagne.

Le Sou des écoles

Après un été chaud et la saison des barbecues qui s'achèvent, le Sou des Ecoles est de retour. Notre Assemblée générale a eu lieu le mardi 19 septembre. Quelques changements dans notre équipe, avec des départs et des arrivées; mais une nouvelle fois, une motivation et un dynamisme à toute épreuve pour faire passer une année scolaire pleine de souvenirs à nos enfants.

Pour les nouveaux Challaisiens, nous rappelons que le Sou est une association de parents d'élèves bénévoles organisant des animations afin de récolter des fonds finançant les sorties scolaires ou l'achat de matériel scolaire. Cela ne peut se faire sans votre aide : que ce soit en venant fêter chaque événement avec nous, ou en nous accordant quelques heures de bénévolat dans l'année.

Comme tous les ans, notre première manifestation aura lieu en décembre avec la fête de Noël organisée conjointement avec l'équipe enseignante. De plus amples détails vous seront communiqués ultérieurement.

Par ailleurs, nous profitons de cette occasion pour vous partager le calendrier des manifestations à venir pour 2024, de quoi réserver ces dates dans vos agendas :)

Fête de Noël : vendredi 15 décembre 2023
Carnaval : mardi 13 février 2024
Fête du Printemps (vente au four communal) : samedi 4 mai 2024
Fête de la musique : vendredi 21 juin 2024
Kermesse : samedi 29 juin 2024

Bibliothèque municipale

Une exposition à ne pas manquer dans votre bibliothèque.

Conçue par Birdie Memory en partenariat avec Kinexpo (entreprise spécialisée dans la diffusion d'expositions culturelles), cette exposition mêle 8 grands panneaux roll-up, réalité augmentée et supports pédagogiques, pour faire découvrir les multiples relations qu'entretiennent hommes et oiseaux depuis des générations : littérature, musique, environnement, etc. Et bien sûr, les oiseaux de l'exposition s'animent et chantent avec l'application Birdie Memory !
Du 30 novembre au 14 décembre 2023, venez découvrir 20 oiseaux communs d'Europe, faites leur connaissance et apprenez à les reconnaitre dans la nature.

Nos nouveautés du mois de novembre

Romans adultes
« Trust » - Hernan Diaz
« La colère et l'envie » - Alice Renard
« Le château des rentiers » - Agnès Desarthe
« Le coeur de Kiev » - Andreï Kourkov

Romans policiers
« Le cygne et la chauve-souris » - Keigo Higashino
« Memoria » - David Lagercrantz

Bandes dessinées adultes
« Le nom de la rose » - Tome 1- Milo Manara / Umberto Eco

Documentaires adultes
« Une histoire du conflit politique » - Julia Cagé / Thomas Piketty
« Elections et inégalités sociales en France 1789-2022 »

Romans jeunesse
« Jack et le haricot » - 1ères lectures – Céline Alvarez

Bandes dessinées jeunesse
« Multi Daddy » - Dad - Tome 10- Nob
« Les Phoenix » - Louca - Tome 5 - Bruno Dequier
« J'apocalypse grave » - Mortelle Adèle – Tome20 - Tan / Le Feyer
« Ernest & Rebecca à l'école des microbes » - Tome 1 - Bianco / Dalena « Plurielle(s) - Elles - Tome 3 - Stokart / Toussaint

Albums jeunesse documentaire-éveil
« Si on parlait de la mort » - Dr Catherine Dolto / Colline Faure-Poirée
« Les chagrins » - Dr Catherine Dolto / Colline Faure-Poirée

Livre-Jeux
« Le Cherche & Trouve officiel » - One Pièce

Pendant les vacances de la Toussaint, la bibliothèque sera ouverte le mercredi 25 octobre uniquement.

Groupe histoire locale

Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37
dallemagne.georges@wanadoo.fr

Commémoration mode d'emploi
Les commémorations obéissent à un protocole très précis, y compris dans nos villages. L'ampleur des cérémonies est plus limitée que dans les grandes villes, mais tout aussi important. Dans nos villages, cette ampleur dépend essentiellement de la participation des habitants, c'est-à-dire de votre présence et de celle de vos enfants, essentiels éléments d'unité et de recueillement.
Une tradition challaisienne : rendre un hommage individuel à nos Morts
A Challex, la tradition conduit à se rendre préalablement à la cérémonie au cimetière où les enfants fleurissent les tombes des Morts pour La France de tous les conflits (12 tombes sont présentes au cimetière, certains corps n'ayant jamais été retrouvés ou n'ayant jamais été rapatriés).

Vie associative

Groupe histoire locale

L'hommage collectif au monument aux Morts de toutes les guerres, venus du monde entier se déroule selon le protocole :
La cérémonie au **monument aux Morts** commence toujours par l'annonce du **motif**. **un hommage sera rendu à Alexandre Chappaz challaisien, Résistant qui, il y a 80 ans, le 11 novembre 1943 participait au célèbre défilé d'Oyonnax sous les ordres du colonel ROMANS-PETIT** Elle est suivie du **dépôt de gerbe** par le Maire qui représente les autorités de l'Etat (sauf en cas de présence de l'autorité préfectorale) et bien entendu la commune. Le Maire est accompagné d'un Ancien Combattant, d'une personnalité, d'un autre élu.
En second lieu le Maire donne lecture du **message traditionnel du Ministre des Anciens Combattants.** Il peut ajouter sa propre allocution. D'autres personnes peuvent prendre la parole (député, sénateur, ancien combattant, enseignants ou élèves,...).

Vient ensuite la partie **solennelle** de la commémoration qui s'ouvre par la **Sonnerie aux Morts,** dont la musique poignante invite au recueillement, et à la minute de silence qui suit. Cette dernière est interrompue par **l'Hymne National**, la **Marseillaise,** jouée par la Lyre et chantée par l'assistance et les écoliers , qui met fin à la cérémonie.
Concert de la Lyre et verre de l'amitié à la salle Lépine clôturent ce rassemblement.
Le Bleuet de France symbole de notre solidarité avec nos soldats et leurs familles vous sera proposé.

CROIX DE GUERRE 14/18

Association d'Animation Paroissiale

La Lyre Challaisienne

La Lyre Challaisienne accompagnera la commémoration de l'**armistice,** le **samedi 11 novembre**.
Se référer à l'annonce de la Mairie pour l'horaire et le déroulement.

Son **Assemblée générale** aura lieu le samedi 18 novembre à 18h30 à la Maison des Sociétés, elle est ouverte au public et sera suivie d'une verrée.

L'ensemble musical jouera lors du **Téléthon** à **midi** :
le samedi 2 décembre
à la salle Jean-Antoine Lépine.

La Lyre jouera également à 16h00 :
le samedi 4 novembre
à la maison de retraite de La Plaine.

Les habitants de Challex et de la région sont invités à assister au

- **concert de Noël** de la Campanella :
  les 16 et 17 décembre à l'église,
- **concert de la Lyre Challaisienne** :
  le samedi 22 décembre à 20h00 au même endroit.

Des annonces plus précises paraîtront dans le Petit Challaisien de décembre.

L'équilibre des registres dans un ensemble musical est une préoccupation et la Lyre accueillerait volontiers de nouveaux cuivres, mais aussi tout autre instrument pour compléter notre formation. A bon entendeur !

Quelques photos des musiciens prises par Michel Vulliamy, lors du concert donné le 24 septembre à Mucelle.

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin…

Les bénévoles s'organisent

*Inspiré d'un mara**thon télé**visé américain dont le but était de récolter des fonds, dans les années 1980, le téléthon est organisé en France depuis 1987 par l'Association Française contre les Myopathies (AFM). Au niveau national, il est organisé habituellement le 1er week-end de décembre avec l'aide de France Télévisions et sert à recueillir des dons pour le financement de projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares. Notre village participe à cet événement. J'ai donc rencontré Jocelyne*, qui fait partie des organisateurs, pour qu'elle nous en parle.*

Bonjour Jocelyne, vous êtes en pleins préparatifs du Téléthon de Challex qui aura lieu le samedi 2 décembre 2023. Comment se fait-il que se soit à une date différente que pour le reste de la France, pour qui cela tombe cette année les 8 et 9 décembre ? Une volonté des irréductibles Challaisiens ?

Il y a quelques années, le comité s'était trompé de date et avait réservé la salle communale une semaine avant le Téléthon officiel. Il n'avait pas été possible de la changer, la salle étant prise. Finalement, la fréquentation avait été supérieure aux années précédentes car la manifestation de Challex n'était pas en concurrence avec celles des villages voisins. Nous avons donc décidé de maintenir cette date, à savoir une semaine avant la date officielle du Téléthon.

Depuis combien d'années faites-vous partie de l'équipe organisatrice et de combien de personnes est-elle composée ?

Je pense que cela fait une quinzaine d'année. Tous les ans, nous sommes un petit groupe de personnes à prendre l'initiative du lancement de la manifestation. Nous sommes rejoints par l'équipe habituelle des bénévoles. Au total une petite quarantaine de personnes fait vivre l'événement. A noter que toute nouvelle personne souhaitant apporter son aide est la bienvenue dans l'équipe.

Comment se passent les préparatifs ?

Deux ou trois réunions ont lieu avant la manifestation. Nous nous basons en général sur ce que nous avons fait les années précédentes et essayons d'améliorer la formule, avec pour objectif de faire une fête conviviale pour les Challaisiens et de collecter un maximum de fonds pour le Téléthon.

Nous sommes également très attachés à maintenir la vente de cuisses de grenouilles qui est particulière à Challex, ainsi que les lasagnes et la soupe à l'oignon. Les desserts sont faits « maison », ils sont confectionnés par les bénévoles et les membres de Poivre & Sel.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ce qui s'est passé les dernières années ?

Nous programmons des animations grâce aux associations du village que nous remercions vivement pour leur participation.

Marjorie, de la Gym de Challex, propose un cours de zumba pour les enfants et une démonstration pour les adultes. Frédérique de l'ALJC a présenté à plusieurs reprises un spectacle de danse avec ses élèves, la Lyre Challaisienne vient régulièrement jouer quelques morceaux. Le soir, un groupe de musique fait un petit concert, puis un DJ prend le relais pour distraire le public jusqu'au petit matin…

Il y a en général aussi une grosse ambiance autour du bar extérieur où on sert du vin chaud.

Une tombola a lieu chaque année, des tickets sont en vente quelques semaines avant l'événement, ainsi que le jour même. Comme 100% des lots sont offerts par nos généreux et fidèles sponsors, aucun frais n'est engagé et 100% de la recette de la tombola est remise au Téléthon.

En 2022, nous avons pu compter sur la participation des élèves de l'école communale qui a beaucoup plu. Nous espérons qu'ils renouvelleront l'expérience.

La récolte de fonds est importante et en augmentation, avez-vous des chiffres à nous donner ?

Depuis les débuts du Téléthon à Challex environ 180'000 € ont pu être versés à l'AFM Téléthon. Le record sur une édition a été réalisé en 2019, où nous avons versé plus de 20'000 €. En 2020, année Covid, seule une vente de repas à l'emporter avait pu être organisée, elle avait tout de même généré une collecte de 8'000 €. Depuis 2021 nous avons repris la formule habituelle, mais sur une seule journée (au lieu de 2 avant

Covid), les collectes se sont montées à 14'000 € en 2021 et à 16'500 € en 2022.

Personnellement, que vous apporte votre contribution à cette manifestation ?

Cela me fait plaisir d'organiser cet événement qui remporte un grand succès permettant de financer la recherche médicale qui bénéficie aux personnes malades.

Aimeriez-vous adresser un message à nos lecteurs avant le jour "J" ?

Nous comptons sur la mobilisation de tous les habitants pour faire encore mieux cette année que les années précédentes.

Que vous souhaitiez faire un don, venir goûter les cuisses de grenouilles, boire un verre, faire une animation, acheter des tickets de tombola, devenir sponsor, offrir un lot pour la tombola, etc… Vous êtes les bienvenus !

Votre participation est essentielle pour offrir une belle collecte à l'AFM Téléthon pour vaincre la maladie et soutenir les malades et leur famille. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au **+33 6 21 20 74 73**.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les sponsors et toutes les personnes qui font que cette manifestation existe.

** A noter : la participation de Jérôme, qui a complété nos échanges et qui est joignable au **+41 79 447 74 61.***

Quel que soit le montant récolté, nous pouvons être fiers de notre équipe de bénévoles challaisiens, toujours prêts à s'investir pour cet événement. Quant à nous, il ne nous reste plus qu'à les soutenir et prendre part à cette journée.

Rendez-vous sans faute le samedi 2 décembre 2023 à la salle Jean-Antoine Lépine à partir de 11h00 !

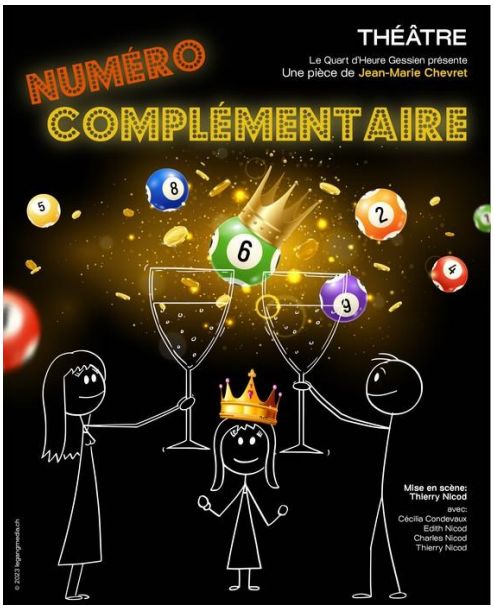

Un jour comme les autres s'annonce pour la famille Leblanc. Or voilà que Bernard, chef de la famille, gagne les six bons numéros du loto ! Ainsi commence une célébrité dont les Leblanc auraient bien pu se passer... C'est ainsi que Bernard et Nadette, sa femme, décident de demander à leur fille ce qu'elle souhaiterait, avec une fortune de près de 25 millions d'euros. Or, problème : la jeune fille veut devenir princesse. En gros, ils ne peuvent rien faire ! Jusqu'au jour où Bernard lit dans un magazine, un article consacré au plus grand spécialiste des têtes couronnées: Jean-Edouard Bernel. Mais ce dernier va se montrer très indulgent, notamment en ce qui concerne les habitudes à prendre mais aussi... les prix

Théâtre à 20h00 / 15 €
Le samedi 4 novembre
Salle Champ Fontaine
Rue de Peron
01630 Peron

Memento

Mairie de Challex
216, rue de la Mairie
04 50 56 30 10 ~ **challex@challex.fr**

Lundi	9h00-12h30	**fermée**
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	**fermée**
Jeudi	**fermée**	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	**fermée**

Le marché communal hebdomadaire
Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale
04 50 59 11 98 ~ **bibliochallex@gmail.com**
Horaires :

Mercredi	16h00-19h00
Vendredi	16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90
Pains, viennoiseries, pâtisseries, traiteur : de 6h30 à 14h et de 16h30 à 20h00.
Restaurant : tous les jours de 12h00 à 13h30 et de 19h00 à 21h00 en semaine,
De 12h00 à 14h00 et de 19h00 à 22h00 le vendredi, samedi, et veilles de fériés.
Bar : fin de service à 23h00
Pizzas à emporter : tous les soirs d'ouverture.
Fermé le mercredi la journée, le dimanche et lundi soir

Le point poste n'est plus assuré. La municipalité étudie une nouvelle solution.

Inspection de l'éducation nationale
Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60
Ecole : 04 50 56 44 32
Garderie : 06 83 45 81 81
Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens : 04 50 56 46 50
Groupement transfrontalier européen : 08 92 70 10 74
Transport à la demande :
Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou **www.transportsdelain.fr**
Horaires du bus La Plaine-Challex : **www.tpg.ch**

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07
Conseils juridiques gratuits
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)
Sur RDV au 04 50 41 35 86
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Cité administrative Simone Veil
62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly
Sur RDV au 0810 25 01 10

La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo :
Pour faciliter vos démarches
167 rue de Genève 01170 Gex
Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : **C**entre **L**ocal d'**I**nformation et **C**oordination gérontologique : 04 50 41 04 04
Site de l'agglo : **paysdegexagglo.fr** puis accueil et faites votre choix
Maison des Usagers Gessiens (MUG)
200 rue Edouard Branly, Technoparc,
01630 Saint Genis-Pouilly
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00
Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.
Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement) 04 85 29 20 00

Collecte des déchets sur la commune
Mercredi soir dépôt des conteneurs
Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers
Numéro pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00
www.monservicedechets.com
Pour les problèmes de collectes :
collecte@paysdegexagglo.fr

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64
(attention, badge obligatoire)
Horaires d'hiver de novembre à février inclus

Lundi - vendredi	8h30-11h45 et 13h45-16h45
Samedi	8h30-16h45
Dimanche	9h00-11h45

Fermée les jours fériés
Recyclage : www.sivalor.org
Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41
Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou **www.agcr.alfa3.fr**
Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou **www.emmaus74.net**
AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50
Horaires de la boutique :

Mercredi, jeudi et vendredi	13h00-17h30
Samedi	8h45-14h15

Horaires dépôts :

Lundi, mercredi, vendredi	8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi	14h30-17h30
Mercredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi	9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi	13h30-17h30
Mardi-vendredi :	9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi	9h00-17h30

Numéros d'urgence
17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry
Horaires d'ouverture de la gendarmerie
8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112
SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15
Pompiers : 18
SAMU – urgences sociales : 115
Pharmacies de garde : 3237
Signalement de logements indignes : 0806 706 806
Signalement violence femmes : 3919
Enfance en danger : 119
Hébergement d'urgence : 115
http://challex.info/urgence
Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00
CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65
Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :
04 50 83 43 43
Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11
Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex
Hôpital local du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex
Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous auprès appel au centre 15 ainsi que le week-end
Maison médicale multidisciplinaire
110 rue Germaine Tillon
01630 Saint Genis-Pouilly
Permanence soins infirmiers,
sans RDV, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 16h00 à 17h00.
Maison médicale multidisciplinaire
106 Grande Rue
01550 Collonges

SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80
https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html

Adoption avec les Ch'amis Gessiens :
06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 00 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National :09 70 84 51 51 ou
cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :
pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun-ven.	**8h00-12h00**	**14h00-19h30**
Samedi	**9h00-12h00**	**15h00-19h00**
Dimanche et jours fériés		**10h00-12h00**

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.
Directeur de publication : Madame le Maire
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture
Impression : imprimerie Piétri (Gex)
Distribution : Service de la commune
Tirage : 750 exemplaires
Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune **www.challex.fr**

Crédits photos
Couverture : Françoise Sudan
Page 11: Ludmilla Beyer
Page 12 : Jean-Paul Barbet-Gros
Eliane Dallemagne

Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de décembre, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr
au plus tard le :
mercredi 15 novembre